



MAIRIE
de
RAMILLIES
59161

NOTE DE PRESENTATION DU CFU 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025

TEL : 03.27.83.91.55

mairie-de-ramillies@wanadoo.fr

Conformément à l'article L 2313- 1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

Le Compte Financier Unique

Section de fonctionnement : Dépenses

LE CFU de l'année 2024 est marqué par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 4.58% (Total : 16 201.22 €)

La baisse des charges de personnel est importante : 7.96%

Outre le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires partis en retraite pour invalidité et licenciement pour inaptitude définitive totale.

Il faut également tenir compte de l'évolution du point d'indice et de SMIC.

Les charges à caractères général augmentent mais restent néanmoins maîtrisées compte-tenu du contexte économique (+ 29.25%) : certains postes tels que l'énergie, le changement de prestataire de copieurs avec remboursement du solde dû.

Les autres charges de gestion courantes et les charges financières (intérêts des emprunts) sont stables.

Section de fonctionnement : Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 sont en baisse de 7.65% (- 42 799.25 €).

Les recettes résultant des impôts et autres taxes sont en hausse.

Les produits provenant des taxes foncières progressent et sont issus du dynamisme fiscal.

Les taxes additionnelles au droit d'enregistrement, qui dépendent du nombre de transactions immobilières, restent élevées. Les dotations, subventions et participations diminuent légèrement.

Les autres produits de gestion courante sont en stables.

80,40 % des recettes proviennent des impôts locaux et des dotations de l'Etat

Capacité d'autofinancement :

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 145 744.15 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 115 308.73 €. Elle constitue une partie des fonds propres

qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt. Le niveau de l'autofinancement est élevé en raison du reversement du résultat du budget d'une part

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 145 744.15 €. Le Conseil Municipal a décidé d'affecter la totalité en recettes de la section d'investissement du budget prévisionnel 2025.

Section d'investissement : Dépenses

Les principales réalisations sont les suivantes : aménagement du centre bourg, divers travaux de voiries, achat d'un ordinateur pour le secretariat de mairie, continuité du PLU.

Plusieurs opérations n'ont pas pu être réalisées : Installation de la vidéoprotection, création d'un terrain multisport.

Le taux de réalisation des investissements programmés est de 75%.
Le capital de la dette remboursé s'élève à 30 435.42 €

Section d'investissement : Recettes

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2023, intégralement reversé à la section d'investissement, constitue la principale recette 465 326.32€

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022, s'élève à 18 204.66 €.

Les subventions obtenues atteignent 209 662.04 €

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, excédentaire pour un montant de 487 980.53 €. Le report du déficit d'investissement de l'année 2023 (405 923.64 €) et

le résultat de l'année 2024 permettent de conserver un résultat positif cumulé de 82 056.89 €, à inscrire en recettes d'investissement du BP 2025

Le budget prévisionnel de l'année 2025

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

Section de fonctionnement : Dépenses

Les Dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 419 000 € pour un budget total de 1 030 070.47€

Les charges prévisionnelles de personnel sont stables et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune.

Augmentation des cotisations CNRACL.

Les prévisions au niveau des charges générales diminuent légèrement mais tiennent compte des tarifs de gaz et d'électricité qui fluctuent.

Les charges courantes et les charges financières sont stables.

Section de fonctionnement : Recettes

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 419 000€ pour un budget total de 1 030 070.47 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Le niveau de recettes fiscales est stable, la perception de certaines recettes étant incertaines (taxe additionnelle aux droits de mutation, ..)

Les recettes « dotation de l'État, subvention et participations » sont stables.

Les produits de gestion augmentent. Les atténuations de charges sont basées sur un niveau moyen de reversement des assurances statutaires.

Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes, et devraient être supérieures en fin d'exercice.

Section d'investissement : Dépenses

Plusieurs opérations verront le jour sur 2025, Création d'un terrain multi sports mais également les ateliers municipaux et quelques travaux de peinture à l'église.

Le programme de travaux de l'année 2025 porte sur des projets structurants d'une part et sur l'entretien des bâtiments d'une autre part.

S'agissant du City stade :

Les travaux débuteront courant avril et pour les ateliers municipaux l'appel d'offre est en cours. Un début des travaux est attendu pour juin. Les travaux de l'église seront réalisés dès obtention des subventions attendues.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant de 928 000€.

Le capital de la dette remboursé s'élèvera à 31 000 €.

Section d'investissement : Recettes

Les principales recettes proviennent de l'excédent de fonctionnement 611 070.47 et du report de l'année 2024 soit 82 056.99€

L'excédent de la section de fonctionnement, le FCTVA et la taxe d'aménagement qui forment les ressources propres de la collectivité, s'élèvent à 767 051.30 € et permettent de financer 82 % des opérations de l'année 2025.

Le montant des subventions notifiées s'élève à 127 081.81 €.

Analyse de la dette

Au 1^{er} janvier de l'année 2025, le capital restant dû est de 309 356.48€ soit une dette par habitant de 513.03 €.

Les 2 prêts de la commune s'éteindront en 2028 et 2035.

Conclusion :

Le budget prévisionnel de l'année 2025, reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuses et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements sans augmenter les impôts.

Fait à Ramillies, Le 28 mars 2025

Le Maire,

O. DELSAUX

